

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 989 est accordée à M. Banabila Abdourahman, contrôleur principal du cadre local des P.T.T.

n° 989

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 août 1945

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro  
1 août 1945

### TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de 30 jours à passer en Ethiopie est accordée à M. Banabila Abdourahman, contrôleur principal du cadre local des P.T.T. pour compter du 8 septembre 1945. L'intéressé est autorisé à se faire accompagner par ses deux enfants Mourad, et Hamzar Banabila.